



Procès-Verbal

Commission Régionale d'Appel Règlementaire

RELEVÉ DE DÉCISION

AUDITION DU 1^{er} OCTOBRE 2019

Composition de la Commission d'Appel de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football (en visioconférence avec le siège de la Ligue à Lyon et son établissement à Couron d'Auvergne) :

Présents : Daniel MIRAL (Président), Paul MICHALLET (secrétaire), Serge ZUCHELLO, Roger AYMARD, Alain SALINO, André CHENE, Christian MARCE, Raymond SAURET et Jean-Claude VINCENT.

Assiste : Manon FRADIN.

DOSSIER N°02R : Appel du F.C. D'ECHIROLLES en date du 08 septembre 2019 contestant la décision prise par la Commission Régionale des Règlements lors de sa réunion du 02 septembre 2019 ayant considéré la réclamation, formulée par le F.C. D'ECHIROLLES, comme étant irrecevable sur la forme.

Rencontre : F.C. D'ECHIROLLES / MONTS D'OR ANSE FOOT du 24 août 2019 (SENIORS Régional 1 Poule B).

La Commission Régionale d'Appel,

- **Confirme la décision de la Commission Régionale des Règlements prise lors de sa réunion du 02 septembre 2019.**
- **Met les frais d'appel inhérents à la présente procédure d'un montant de 90 euros à la charge du F.C. D'ECHIROLLES.**

ATTENTION : le document ci-dessus permet de prendre connaissance des décisions de la Commission Régionale d'Appel, à titre informatif, et ne remplace pas la décision motivée qui est notifiée aux parties par courrier électronique ultérieurement.